PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES AGRO-PASTORALES DE LA COMMUNE DE KPENDJAL-OUEST 1

RAPPORT FINAL

GEVAPAF, 2025

Avec l'appui technique de ***M. LENNE Noigue Tambila,*** *Ingénieur Agro-zootechnicien, Expert en élevage familial et Consultant E-mail : nlenne@yahoo.fr*

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

I. METHODOLOGIE **4**
1.1. Contractualisation 4
1.2. Note de cadrage de la mission 4
1.3. Collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées 4
1.4. Analyse, traitement et présentation des données, les mesures et actions menées ou en cours 5
1.5. Elaboration du plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales 5

II. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE **6**
2.1. Situation géographique et administrative 6
2.2. Milieu physique 6
2.2.1. Climat et relief 6
2.2.2. Sols 6
2.2.3. Hydrographie 6
2.3. Caractéristiques socio-démographiques 7
2.4. Principaux secteurs de production 7
2.4.1. Agriculture 7
2.4.2. Elevage 7
2.4.3. Exploitation forestière (apiculture, bois énergie) 8

III. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES ET DES INFRASTRUCTURES AGROPASTORALES **8**
3.1. Généralités 8
3.2. Utilisations et utilisateurs des ressources et infrastructures 8
3.3. Occupation des terres et de l'espace agropastoral 9
3.4. Etat des lieux des ressources et des infrastructures 10
3.4.1. Etat des lieux des ressources agropastorales 10
3.4.2. Etat des lieux des infrastructures agropastorales 16
3.4.3. Conflits autour de l'accès aux ressources et infrastructures agropastorales 19
3.4.4. Cadre de résolution des conflits 19
3.4.5. Démarche privilégiée pour la résolution des conflits liés à l'accès aux ressources 20
3.4.6. Pratiques endogènes actuelles de conservation des ressources agropastorales 20
3.4.7. Pratiques endogènes anciennes de préservation des ressources agropastorales 21

IV. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION **22**
4.1. Vision 22
4.2. Objectifs et axes stratégiques du plan 22
4.2.1. Objectif global 22
4.2.2. Objectifs spécifiques 22
4.2.3. Axes stratégiques 23
4.2.4. Résultats attendus du plan 23
4.3. Plan simple d'aménagement et de gestion 23
4.4. Budget du plan d'action et de gestion 30
4.5. Stratégie de mise en œuvre du plan d'action 30
4.5.1. Stratégie de mobilisation et d'implication des acteurs 30
4.5.2. Acteurs et leurs rôles 30
4.5.3. Prise en compte des thèmes transversaux 31
4.5.4. Suivi et évaluation 32

CONCLUSION **33**
Annexe A : Cadre logique 34
Annexe B : Budget détaillé du Plan simple d'aménagement et de gestion 38

INTRODUCTION

Les régions des Savanes et de la Kara sont marquées par des ressources naturelles surtout agricoles et pastorales en forte dégradation voire menacées de disparition. Ces écosystèmes ont perdu leurs systèmes naturels de régulation marquée par la perte de la biodiversité, l'ensablement des plans d'eau, la diminution des ressources alimentaires pour les animaux, la diminution des espaces cultivables pour les agriculteurs et la perte des revenus au profit des populations locales. Il s'en suit la naissance de foyers de conflits liés à leur difficile accès fortement influencé dans la zone du projet 3ARC par des facteurs comme :

- La croissance démographique et la dégradation des ressources agricoles et pastorales à cause des mauvaises pratiques et du changement climatique ;
- L'augmentation du nombre d'actifs agricoles et des superficies cultivées ;
- L'augmentation du cheptel bovin, caprin et ovin en pâture marquée par l'augmentation du nombre de têtes d'animaux sur des espaces territoriales intangibles.

La concurrence autour des ressources naturelles provoque : *(i) l'occupation des couloirs de passage, des prairies, des flancs de montagnes et des bas-fonds jadis aires de pâture par les agriculteurs qui y installant des parcelles agricoles et (ii) le non-respect des pistes et couloirs de passage et les aires de pâture par les éleveurs dont les animaux dévastent les parcelles agricoles et les récoltes des agriculteurs.* Il s'en suit de nombreux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs parfois très violents avec beaucoup de dégâts voire des pertes en vies humaines de part et d'autre.
Les précédents projets PARSAO et PAMOBARMA mis en œuvre par GEVAPAF et Acting For Life sur cofinancement AFD et UE ont permis entre autres (i) la négociation et balisage de 480 km de pistes à bétail dans les régions des savanes et Kara ; (ii) la construction de 02 aires de pâturage/repos, aménagement de 03 points d'eau, réalisation de 03 marchés à bétail et 05 quais d'embarquement ; (iii) la mise en place d'une inter collectivité dénommée CIDELS comme cadre institutionnel pour la gestion durable de la filière agropastorale sur le territoire afin de renforcer la mobilité transfrontalière du bétail.
Les préoccupations des autres acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs sédentaires, transformateurs de produits, etc.) exploitants les ressources agropastorales et forestières au sein des communes n'étaient pas véritablement prises en compte.

Pour réaliser cet objectif, GEVAPAF et AFL mettent en œuvre le projet *« Activités Agropastorales Apaisées et Résilience des populations des communes des régions des savanes et Kara au nord Togo (3ARC) »* qui ambitionne de valoriser le potentiel des dialogues intercommunautaire et intra-communautaires et des technologies locales pour « renforcer l'accès, la gestion concertée et la résilience des acteurs partageant les ressources agropastorales de ces territoires ». Parmi les leviers essentiels sur lesquels le projet 3ARC entend s'appuyer pour améliorer la qualité de la gestion des ressources naturelles et agropastorales figurent notamment sur la nécessité d'instaurer un dialogue permanant entre les acteurs au sein d'un dispositif institutionnel et la mise à la disposition de chaque territoire un outil de gestion durable de ses ressources tout en gardant une attention particulière sur l'inclusion socioéconomique par l'accompagnement des groupes défavorisés dans le développement des AGR au sein des groupes d'intérêts économiques.

Objectifs

Objectif global

L'objectif global de la mission est d'élaborer un plan simple d'aménagement et de gestion (PSAG) des ressources agropastorales de la commune en vue de contribuer à la spatialisation de l'utilisation des

ressources à l'échelle villageoie, cantonale et communale de la zone du projet et donc limiter la dégradation continue des ressources agropastorales.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette étude diagnostique sont de :

- Identifier et analyser la situation des ressources agropastorales et de leur gestion, les conflits déclarés et latents entre acteurs autour de l'utilisation des ressources agropastorales (en fonction de l'occupation de l'espace) ;

- Mettre en évidence les actions et pratiques mises en œuvre pour la conservation des ressources surtout agropastorales dans les cantons d'intervention de chaque commune.

I. METHODOLOGIE

Les termes de référence ont défini clairement l'approche globale de l'étude. Elle devrait se faire en trois (03) grandes phases à savoir : une phase de diagnostic participatif de la situation des ressources agropastorales à celle de l'élaboration d'un plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune en passant par l'analyse, le traitement et la présentation des données recueillies, des mesures prises et actions menées ou en cours.

La méthodologie de mise en œuvre proprement dite se présente comme suit en étapes :

1.1. Contractualisation

Suite à la présentation de nos offres de services répondant aux termes de référence ci-dessus mentionnées dans le cadre de la présente étude, notre dossier a été accepté. Cela a ouvert la voie aux échanges avec GEVAPAF aboutissant à la signature du contrat de service en date du 05 Août 2024.

1.2. Note de cadrage de la mission

Une fois le contrat de service signé, il y a eu une séance de travail entre l'équipe de GEVAPAF et le Consultant. Cette rencontre visait à donner aux deux (2) parties une vue d'ensemble sur les activités et les objectifs et une bonne et même compréhension de la mission.

Elle a ainsi permis aux deux (2) parties de faire le point et de s'accorder sur :

- Le rappel des objectifs de la mission ;
- Le rappel des résultats attendus ;
- La démarche méthodologique retenue ;
- Les différents livrables ;
- Le chronogramme de la mission.

1.3. Collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées

La collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées a été conduite suivant une démarche méthodologique participative avec l'implication effective de l'ensemble des acteurs concernés à savoir :

- Les responsables de la mise en œuvre du projet 3ARC de GEVAPAF ;

- Les Institutions parmi lesquelles :
  - ✓ *La Commune ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'agriculture ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'environnement ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'action sociale ;*
  - ✓ *Le Comité de gestion des conflits.*

- Les Organisations professionnelles agricoles et d'élevage :
  - ✓ *Les Autorités cantonales (chefferies cantonales et villageoises et CCD) ;*
  - ✓ *Les groupes des agriculteurs / jeunes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les groupes des éleveurs / jeunes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les groupes de femmes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les comités de gestion des conflits.*

- Les personnes ressources et leaders :
  - ✓ *Les élus locaux (conseillers municipaux de cantons cibles) ;*
  - ✓ *Les agents techniques déconcentrés de l'état (conseillers agricoles, vétérinaires, etc.) ;*
  - ✓ *Les leaders associatifs (CVD, AVGAP, comités de gestion des conflits) ;*
  - ✓ *Le chef de village environnant.*

Cette démarche, incluant bien sûr la revue documentaire, a permis d'atteindre les objectifs visés avec une équipe composée du consultant chef de mission appuyé par deux (02) techniciens expérimentés en enquêtes de terrain.
Ces deux (2) enquêteurs ont été formés sur le contenu du questionnaire conçu pour la circonstance.

Pour assurer une collecte apaisée des informations et compte tenu du contexte d'insécurité du moment, le chef de mission a introduit les techniciens auprès des autorités locales de la commune afin d'obtenir une autorisation pour enquêter auprès des organisations professionnelles agricoles et d'élevage et des personnes ressources et leaders dans les cantons et villages ciblés. Le chef de mission s'est lui-même chargé de rencontrer et d'échanger avec les acteurs des institutions telles que citées plus haut.
La collecte des données s'est déroulée sur une période de quatre (4) jours dans la commune ; à la suite de laquelle s'est déroulé le diagnostic participatif avec l'ensemble des acteurs au niveau de chaque canton.

1.4. Analyse, traitement et présentation des données recueillies, les mesures prises et actions menées ou en cours

Une fois la collecte des informations terminée, l'appui d'un statisticien a été nécessaire pour saisir et traiter les informations sur le logiciel Excel afin d'extraire les données susceptibles d'être analyser à des fins d'interprétations. La présentation des données recueillies et traitées est consignée dans la partie III intitulée ''Etat des lieux de l'espace agropastoral de la commune''.

1.5. Elaboration d'un plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune

Le diagnostic participatif réalisé juste à la fin de la collecte d'informations a permis de vérifier la cohérence des informations recueillies auprès des acteurs, les actions menées ou en cours, de réaliser la cartographie d'occupation de l'espace agropastoral, les zones et les causes de conflits et enfin de ressortir / identifier les approches de solutions sous forme d'actions à mener pour une meilleure gestion des ressources agropastorales. Ce sont ces actions identifiées qui vont servir de base pour la

construction des axes stratégiques et programmes et projets à formuler pour le plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune.
L'élaboration de ce plan fait l'objet d'un document à part entière car constitue l'aboutissement ou la finalité d'un processus d'établissement d'état des lieux d'un secteur donné.

II. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1. Situation géographique et administrative

OGARO et NAYEGA sont les deux (02) cantons pilotes de la présente étude parmi les trois (03) qui forment la Commune Kpendjal-Ouest 1. La commune est limitée au Nord par la Commune Kpendjal-Ouest 2, à l'Est par la commune Kpendjal 2, au Sud par la Commune Oti 2 et enfin à l'Ouest par la Commune Tône 1.

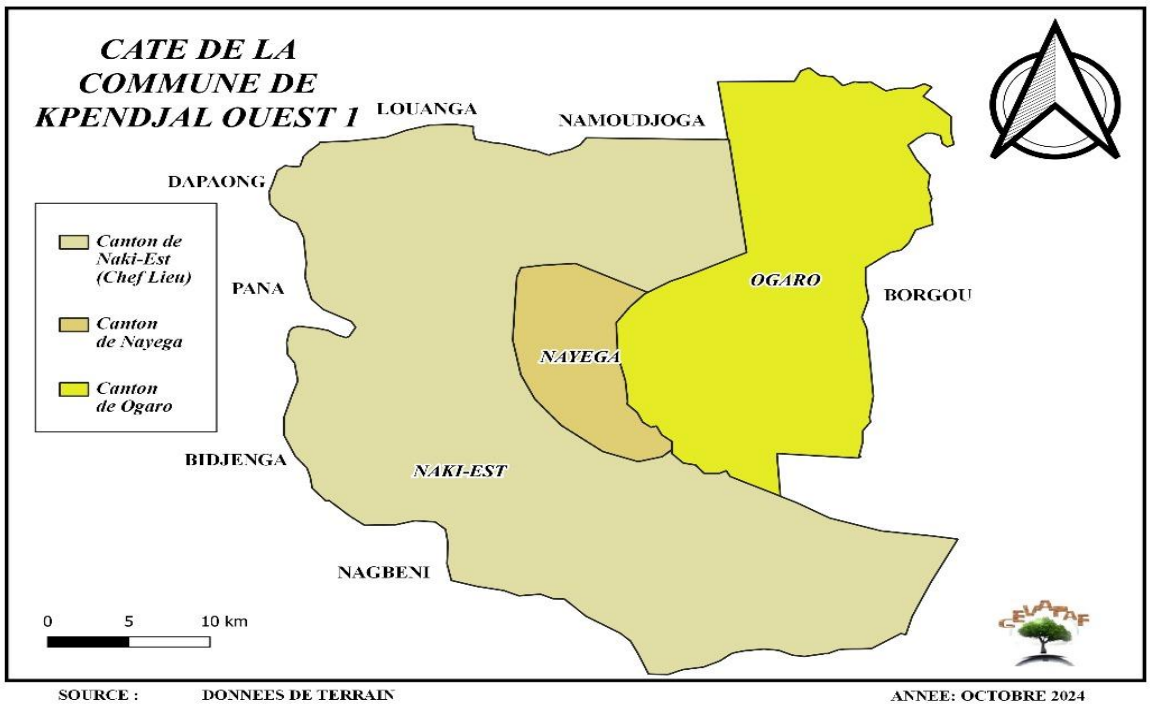

Carte de la commune Kpendjal-Ouest 1

Sur le plan administratif, Kpendjal-Ouest 1 est l'une des deux (02) communes de la Préfecture de Kpendjal-Ouest appartenant à la Région des Savanes. Située à environ une trentaine de kilomètre à l'Est de la ville de Dapaong, la capitale régionale, cette commune est dirigée par un Conseil Municipal de 11 membres à la tête duquel se trouve un Maire.
Les trois (03) cantons de la commune se composent des villages ci-après (voir tableau 1).

Tableau 1 : Liste des cantons et villages de la Commune Kpendjal-Ouest 1

Commune	Cantons	Villages
	NAKI-EST	Naki-Est centre Kouridjoaga Kankangou

KPENDJAL-OUEST 1		Wakpélogou Kadegli Nadjoungou
	NAYIEGA	Nayiéga Centre Sogoutchal Nakpotongou Nataré Djaboni Gabounou Boulbéni Kinkampiéni Nayiéga Tantchiogou Tiédougou Dolongou
	OGARO	Botogbingbong Bonloaré Kpendjaga

2.2. Milieu physique

2.2.1. Climat et relief

La Commune de Kpendjal-Ouest 1 appartient à la région des Savanes qui est influencée par un type de vent appelé Alizés du Nord-Est secs et chauds appelés le harmattan soufflant vers le Sud-Ouest. Ce type de vent fait jouir à cette partie du territoire le régime climatique qualifié de régime tropical avec une saison pluvieuse et une saison sèche.
Dans ces zones du septentrion, la température moyenne est généralement élevée jusqu'à 28°C. L'humidité relative se situe entre 53 et 67%. La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s avec une évapotranspiration moyenne de 1 540 mm/an.

Le relief est caractérisé par la plaine du nord comprenant la pénéplaine au nord de Dapaong formée de roches cristallines à une altitude moyenne de 200 mètres et la plaine de l'Oti constituée de formations sédimentaires dont l'altitude moyenne est de 100 m avec respectivement les formations panafricaines de grès et d'hématites de l'unité structurale Buem.

2.2.2. Sols

Les études effectuées par Levêque en 1981 signalent dans la zone septentrionale la prévalence des sols ferrugineux tropicaux. Ils sont lessivés, soit sur faible profondeur, soit sur grande profondeur. Dans les deux cas, ces sols sont concrétionnés, mais à faible profondeur ; ils sont de plus, indurés ou hydromorphes par endroit.

2.2.3. Hydrographie

La Commune Kpendjal-Ouest 1 se retrouve dans le bassin de l'Oti et ses affluents (Kéran, Kara, Assoukoko, etc.) qui couvrent près de 45 % du territoire togolais. Il s'agit d'un bassin à pente douce dominé dans sa partie nord et sud-ouest par une immense plaine tandis que la partie nord-est comporte quelques escarpements montagneux où les affluents Kara, Kéran, etc. ont un débit élevé.

2.3. Caractéristiques socio démographiques

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), la Commune Kpendjal-Ouest 1 compte une population de **56 459** habitants dont **26 428** hommes (**46,81 %**) pour **30 031** femmes (**53,19 %**). Les deux (02) cantons cibles de l'étude totalisent **31 698** habitants dont 14 986 hommes (**47,28 %**) et **16 712** femmes (**52,72 %**).
Entre 2010 et 2022, la population de l'ancienne grande Préfecture de Kpendjal (*Préfecture de Kpendjal 2 + Préfecture de Kpendjal-Ouest 1*) est passée de **155 091** habitants à **211 695** habitants soit une croissance de **36,81 %**, ce qui pourrait expliquer entre autres la pression de plus en plus croissante sur les différentes ressources dont les ressources agropastorales.
Les ethnies qui peuplent la Préfecture de Kpendjal-Ouest sont en majorité les Moba et les Gourmatché. On y rencontre aussi une minorité de Peulhs.

2.4. Principaux secteurs de production

2.4.1. Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité socio-économique qui occupe la population de la Région des Savanes. Les spéculations concernées sont le maïs, le sorgho, le mil, le riz, le niébé, le voandzou, l'arachide.
Les cultures vivrières en particulier les céréales sont destinées à l'autoconsommation. La culture de rente en particulier le coton et une partie des cultures vivrières sont vendus sur les marchés et participent substantiellement au revenu des ménages.

Le système de production agricole est de type extensif avec peu d'amendements du sol et un faible usage des semences améliorées. Sur le plan des équipements, la culture attelée est la forme de mécanisation en pleine progression dans toute la Région. Néanmoins, on trouve encore beaucoup d'agriculteurs avec la daba. Les principaux équipements agricoles utilisés sont : la houe manga, la charrette et la charrue.
Dans le domaine de la fertilisation des sols, les producteurs ont adopté l'utilisation des engrais minéraux dont les doses dépassent parfois les 200 Kg à l'hectare vu le niveau de dégradation des sols. Les pratiques de confection des cordons pierreux et de végétalisation des courbes de niveaux sont encouragées par les agents de développement mais, peu sont les producteurs qui les adoptent pour freiner l'érosion des sols.

2.4.2. Elevage

L'élevage constitue la seconde activité économique de la population de la Commune Kpendjal-Ouest 1. Les espèces élevées sont les ovins, les caprins, les bovins, les porcins, et la volaille. L'ethnie Peulh est le groupe qui élève le plus de bovins. Le système d'élevage pratiqué est celui de l'élevage extensif. Il se caractérise par un mode d'élevage traditionnel et contemplatif. Dans ce système les éleveurs (ici les peulh) détiennent des troupeaux plus ou moins importants et les animaux sont plus ou moins surveillés par un berger. Ils se nourrissent de fourrage naturel (essentiellement des herbacées naturelles) en pâturant dans les zones incultes à l'agriculture et aux abords des champs avec les risques de dégâts dans les champs.

Plusieurs maladies affectent le cheptel. Les maladies les fréquentes sont les parasitoses, les dermatoses qui sévissent le plus souvent en saison pluvieuse. En plus de cela, on note les pneumopathies chez les jeunes animaux en période froide, ainsi que les carences alimentaires en période de soudure.

2.4.3. Exploitation forestière (apiculture, bois, charbon, etc.)

Dans la Commune Kpendjal-Ouest 1, les populations exploitent également les Produits forestiers non ligneux (PFNL) essentiellement pour leur propre consommation. Les principales essences pourvoyeuses de PFNL sont entre autres *Vitellaria paradoxa (karité), Parkia biglobosa (néré), Adansonia digitata (baobab), Tamarindus indica (tamarinier) Borassus aethiopum (rônier).*
L'exploitation du bois de chauffe constitue également une activité pratiquée dans la commune, le bois énergie étant la principale source d'énergie domestique pour la cuisson des aliments. Outre cette utilisation, le bois de service est utilisé en vue couvrir les besoins de construction de hangars, de maison et de grenier. Le bois d'œuvre est quant à lui utilisé pour la confectionner des manches d'outils, des ustensiles de cuisine (mortier, pilon), etc.
L'apiculture traditionnelle ou simplement la cueillette du miel sauvage y est faiblement pratiquée avec un rendement très limité, en partie dû au tarissement des points d'eau à des périodes cruciales. L'eau représentant plus de 70 % des organismes vivants (animaux comme végétaux) sa disponibilité limitée (absence de retenues d'eau permanentes) constitue également un frein majeur aux activités d'élevage qui apportent des revenus substantiels aux ménages.

III. ETAT DES LIEUX DE L'ESPACE AGROPASTORALE DE LA COMMUNE DE KPENDJAL-OUEST 1

L'état des lieux a été fait à partir des données collectées lors des enquêtes auprès des acteurs principaux dont les résultats se sont confirmés pendant les travaux du diagnostic participatif et de la cartographie de l'occupation de l'espace agropastoral.

***Photos 1 &2** : Séance de travail en groupe et de cartographie participative dans le canton de Nayiéga*

3.1. Généralités

La Commune Kpendjal-Ouest 1 est un espace agropastoral où cohabitent les agriculteurs et les éleveurs. Les agriculteurs eux-mêmes sont des éleveurs de petits ruminants et surtout de la basse-cour et détiennent pour certains des bœufs de trait qui facilitent certaines opérations champêtres. Le gros bétail (bovins) est détenu par les Peulhs qui semblent mieux disposés par leurs traditions à élever ce type de bétail.

Cette cohabitation n'est pas toujours facile parce que les ressources agropastorales existantes sur ce territoire sont utilisées par les différents acteurs dont les objectifs peuvent parfois ne pas coïncider.
Accompagnant ces deux (2) acteurs dont la cohabitation est souvent tendue et provoquant parfois des crises, L'ONG GEVAPAF a senti la nécessité d'accompagner toutes les communautés à trouver les meilleurs moyens de vivre ensemble tout en exploitant les mêmes ressources et de façon durable. Cette intervention a trouvé l'adhésion inconditionnelle des populations qui ont souhaité avoir un plan simple d'aménagement et de gestion de leur espace qui favoriserait une cohabitation apaisée entre tous les acteurs vivant sur le même territoire de la commune Kpendjal-Ouest 1.

3.2. Utilisations et utilisateurs actuels

Les ressources agropastorales identifiables dans la commune et qui font l'objet d'attraction de tous les utilisateurs sont entre autres : les zones de cultures, les zones de pâturage, les zones de chasse, les mares et marigots pour les activités de pêche, les points d'eau pour le maraîchage, les zones de recherche de combustibles, les infrastructures telles que : les points d'eau pour l'abreuvement des animaux, les pistes / couloirs de passage des animaux, etc. L'utilisation ou l'accès à ces ressources génèrent souvent des conflits qui sont déclarés ou qui peuvent être latents.
Depuis des générations, ces ressources agropastorales ont toujours été gérées localement de façon apaisée. Dans la commune, les acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources, les cadres de résolution des conflits et leur composition ont été identifiés. Aussi, il a été cherché de savoir pour les utilisateurs, la démarche privilégiée de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales. Parmi toutes les ressources énumérées, les zones de cultures occupent la place prépondérante étant donné que l'agriculture est l'activité principale dans la zone, l'élevage n'arrivant qu'en seconde position et de façon complémentaire. Mais, cette prépondérance de l'agriculture fait oublier / négliger à ces acteurs, la nécessité ou l'importance d'accorder une place de choix à la seconde qu'est l'élevage, qui en principe doit être intégré au premier pour améliorer les performances des deux secteurs.

3.3. Occupation des terres ou de l'espace agropastoral

Dans la commune Kpendjal-Ouest 1 comme ailleurs dans la région des Savanes, il faut souligner que l'habitat est dispersé. Cette stratégie d'occupation de l'espace se justifie en partie non seulement par l'accroissement de la population mais, surtout par l'esprit de chaque concession de disposer de champs de case généralement plus fertiles parce que recevant les dépôts d'ordures de toutes sortes. Ainsi comme le montre l'image ci-après, les zones de cultures (plaquettes bleues sur lesquelles est inscrit ''AGRI'') occupent presque tout le territoire. Même les flancs de collines et les zones accidentés sont occupés.

***Photo 3** : Cartographie de l'occupation de l'espace agropastoral dans le canton de Ogaro*

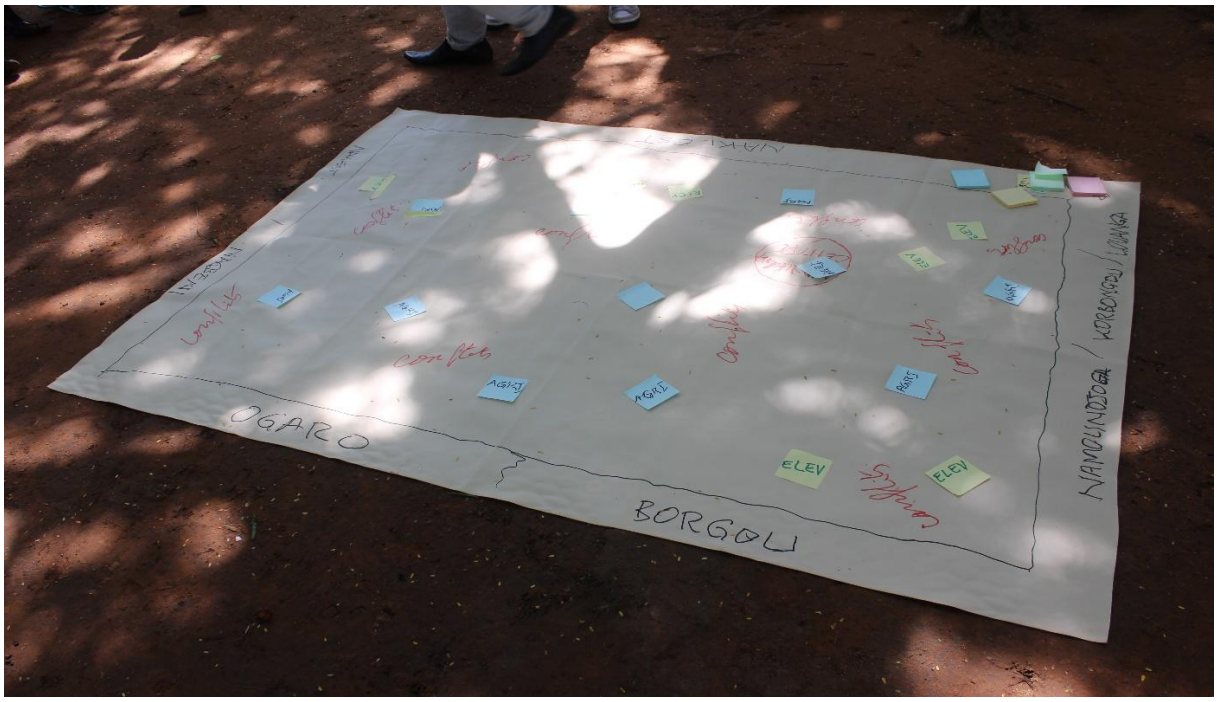

***Photo 4** : Occupation de l'espace agropastoral dans le canton de Nayiéga*

3.4. Etat des lieux des ressources et des infrastructures agropastorales de la commune Kpendjal-Ouest 1

3.4.1. Etat des lieux des ressources agropastorales

3.4.1.1. Zones de cultures

Le diagnostic participatif (images ci-dessus) dans les deux (2) cantons confirme les résultats de l'enquête qui a été menée auprès des trois (3) catégories d'acteurs concernés telles les institutions, les organisations professionnelles agricoles et d'élevage et les personnes ressources. Les tableaux ci-après donnent plus d'informations quant à leur disponibilité et leur état de dégradation.

Tableau 2 : Disponibilité et état des zones de cultures

Disponibilité des terres agricoles	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	00	00 %
Suffisant dégradé	24	70,59 %
Insuffisant non dégradé	03	08,82 %
Insuffisant dégradé	07	20,59 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Ce tableau indique que dans la commune Kpendjal-Ouest 1, les ressources en terres cultivables ou zones de cultures sont disponibles, suffisantes et occupent la majeure partie de l'espace. Cet avis est émis par **70,59 %** des acteurs rencontrés alors que **20,59 %** qui estiment que les zones de cultures sont dégradées et insuffisantes.
Les données relevées indiquent **91,18 %** des enquêtés estiment que les terres cultivées dans la commune de Kpendjal-Ouest 1 sont dégradées. Les facteurs internes et externes à la base de cet état sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Facteurs liés à la dégradation des zones de cultures

Facteurs internes	Effectif	Pourcentage	Facteurs externes	Effectif	Pourcentage
Croissance démographique	21	67,70	Changement climatique	31	100
Surexploitation	07	22,60			
Pesticides	02	6,50			
Pratiques agricoles inappropriées	01	3,20			
Total	**31**	**100**	**Total**	**31**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

La dégradation des zones de cultures se traduit par le fait que les rendements sont faibles aujourd'hui par rapport aux rendements des années précédentes. En effet, **67,70 %** des acteurs pensent que c'est la croissance démographique qui est la base de la dégradation des terres. La pression exercée par la population en croissance continue entraine une surexploitation sans une véritable restitution de la matière organique. Cette justification a été exprimée par **22,60 %** des acteurs. Les terres agricoles sont exploitées chaque année sans répit et sans aucune pratique de restauration quelconque. Une minorité des acteurs (**09,70 %**) estime que les pratiques agricoles inappropriées dans lesquelles on peut inclure l'utilisation abusive des pesticides sont aussi une source de l'état dégradé des zones de cultures.

Pour l'ensemble des acteurs, le facteur externe majeur responsable de cette dégradation est le changement climatique.

3.4.1.2. Zones de pâturage

La situation disponibilité de cette ressource n'est pas la même dans les deux (2) cantons. Sur les deux (2) images précédentes, on peut remarquer qu'il y a quelques espaces réservés aux bétails à Nayiéga qu'à Ogaro (les paquettes jaunes inscrites élevage). Dans les deux (2) cantons, les acteurs estiment que la ressources est non seulement insuffisante mais, également dégradée.

Tableau 4 : Disponibilité et état des zones de pâturage

Disponibilité des zones de pâturage	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	16	47,06 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	18	52,94 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Par rapport à cette ressource, **47,06 %** des acteurs rencontrés disent que les zones réservées au pâturage sont insuffisantes et dégradées. Ces acteurs viennent essentiellement du canton de Nayiéga. Par contre, près de **52,94 %** des acteurs de la commune, presque tous du canton de Ogaro estiment que les zones consacrées au pâturage ne sont même plus disponibles.
En réalité, le manque de zones de pâturage pour les animaux constitue un problème majeur dans la commune. Cela s'expliquerait par le fait que ce canton serait moins étendu et plus concentré en populations que celui de Nayiéga qui compte plus de 10 villages. Concernant les facteurs de dégradation de cette ressource dans Nayiéga, le tableau suivant donne quelques indications.

Tableau 5 : Facteurs liés à la dégradation des zones de pâturage

Facteurs internes	Effectif	Pourcentage	Facteurs externes	Effectif	Pourcentage
Extension des cultures	16	100 %	Changement climatique	14	87,50 %
			Migrations	01	6,25 %
			Transhumance	01	6,25 %
Total	**16**	**100 %**	**Total**	**16**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Le tableau montre que **100 %** des acteurs pour qui les zones de pâturage sont non seulement insuffisantes mais aussi dégradées, pensent que l'extension des cultures due à la croissance démographique est la source principale de la dégradation (entendons dénaturation et aussi réduction des espaces de pâture) des zones de pâturage.
Parmi les facteurs externes qui interviennent dans la dégradation des zones de pâturage, **87,50 %** des acteurs touchés soulignent que le changement climatique a un effet majeur. Ensuite, **06,25 %** estiment que les migrations de populations qui viennent occuper des espaces de même que la transhumance (**06,25 %** des acteurs) contribue à détériorer les ressources.
Il est alors important que des efforts soient faits pour créer des espaces de pâture pour améliorer les conditions de l'élevage familial.

3.4.1.3. Zones de chasse

Ces espaces ont presque disparu de la région des Savanes même s'il y a encore quelques zones exclusives dans l'Oti. Les résultats des enquêtes de terrain le démontrent bien à travers le tableau suivant.

Tableau 6 : Disponibilité et état des zones de chasse

Disponibilité des zones de chasse	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	00	00 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	34	100 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

La concurrence autour des ressources agropastorales provoque la disparition des zones jadis destinées à la chasse.

3.4.1.4. Zones de marres ou marigots pour la pêche

Les marres et les marigots sont en général des ressources en voie de disparition dans la commune de Kpendjal-Ouest 1. Cette situation est due aux effets de l'érosion pluviale accentués par les mauvaises pratiques de labour et l'absence de mise en place de dispositifs antiérosifs. Dans certaines contrées, il existerait encore quelques ''reliquats'' de réserves d'eau naturelle mais, en danger de disparition. Le tableau ci-dessous nous édifient plus quant à l'avis des acteurs concernés.

Tableau 7 : Disponibilité et état des zones de marres ou marigots de pêche

Disponibilité des marres ou marigots de pêche	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	13	38,24 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	21	61,76 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Des informations recueillies, il ressort que **38,24 %** des acteurs pensent qu'il y a encore quelques mares / marigots / retenues d'eau mais, qu'ils sont en voie d'ensablement (dégradation) et de disparition progressive. C'est le cas de la marre du quartier du nom de Yalga qui est située dans un bas-fond ancienne ''zone'' de pâture dont une grande piste en voie d'obstruction donne accès. Dans cette marre presqu'intarissable, on rencontre généralement des poissons de type silure.
Mais à côté, **61,76 %** des acteurs, en l'occurrence ceux de Ogaro centre estiment qu'il n'y a plus de cette ressource. Les facteurs qui influent sur cet état de fait est résumé au tableau 8 ci-après.

Tableau 8 : Facteurs liés à la dégradation des marres ou marigots

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Ensablement	12	92,30	Changements climatiques	13	100
Tarissement des eaux	01	7,70			
Total	**13**	**100**	**Total**	**13**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

Ce sont les treize (13) acteurs qui ont estimé que la ressource ''marres ou marigots'' est insuffisante et dégradée qui se sont prononcés sur les facteurs qui affectent sa dégradation. Pour **92,30 %** d'entre eux, l'ensablement (effet de l'érosion) est la principale cause de disparition des marres ou marigots. Tous attribuent cet état de dégradation à l'effet du changement climatique avec le raccourcissement de la saison des pluies, la réduction des quantités d'eau qui tombent et l'ensoleillement plus ardent qui engendre à son tour l'évaporation des eaux de surface.

3.4.1.5. Zones de recherche de combustibles

Les zones de cultures envahissant l'espace, il est évident que le sous-bois soit insuffisant et dégradé. Cela s'explique par les nouveaux défrichages qui occasionnent l'abattage des arbres et arbustes et les feux de végétation. La croissance démographique s'accompagne non seulement d'un besoin croissant de nourriture dans une agriculture extensive mais, également d'un autre besoin croissant en bois énergie et donc une recherche accrue de combustibles. Le tableau 9 traduit l'expression des principaux acteurs à ce sujet.

Tableau 9 : Disponibilité et état des zones de recherche de combustibles

Disponibilité des zones de recherche de combustibles	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	33	97,06 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	01	2,94 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

De ce tableau, on retient que **97,06 %** des acteurs estiment que les zones de recherche de combustibles sont insuffisantes et dégradées. Les zones où les femmes pouvaient aller chercher du combustible sont en fait aussi les zones de pâturage en milieu rural. La disparition des zones de pâturage entraîne inéluctablement la dégradation des sources de combustibles. Il y a lieu d'encourager l'agroforesterie et le reboisement au sein des communautés rurales non seulement pour permettre la production du bois énergie mais, également pour reverdir le couvert végétal et atténuer les effets du changement climatique.
Les facteurs internes comme externes qui influent sur la dégradation de ces zones de combustibles sont répertoriés dans le tableau 10 en dessous.

Tableau 10 : Facteurs liés à la dégradation des zones de recherche de combustibles

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Déboisement	16	48,48	Changements climatiques	32	96,97
Feux de brousse	08	24,24	Sans avis	01	03,03
Surexploitation	07	21,21			
Extension de cultures	02	06,06			
Total	**33**	**100**	**Total**	**33**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

Selon les informations recueillies, **48,48 %** des acteurs pensent que le déboisement pour l'agriculture et la coupe de bois énergie sont les facteurs internes majeurs qui contribuent à la dégradation du couvert végétal et donc à la raréfaction du combustible. Les feux de brousse et la surexploitation des arbres et arbustes viennent en seconde et troisième position avec respectivement **24,24 %** et **21,21 %**. Seuls **06,06 %** disent que l'extension des cultures est à l'origine de la disparition des zones de combustibles, ce qui rejoint l'action de déboisement pour une agriculture extensive. Enfin, 96,97 % des acteurs incriminent les effets du changement climatique comme facteur externe.

3.4.2. Etat des lieux des infrastructures agropastorales

3.4.2.1. Pistes / couloirs de passage des animaux

Sans pistes ou couloirs de passage pour l'accès aux zones de pâture, l'élevage devient un fardeau pour les acteurs concernés dans un contexte d'agriculture extensive. Dans la commune de Kpendjal-Ouest 1, ce qui existe comme pistes ne sont en réalité des sentiers ; c'est pour cette raison que **94,12 %** des acteurs parlent de pistes insuffisants et dégradés à cause de leur rétrécissement. Le tableau 11 suivant traduit l'expression des acteurs principaux. On note aussi que **02,94 %** des acteurs pensent que les pistes / couloirs de passage des animaux n'existent pas alors que **02,94 %** autres disent les pistes / couloirs existent suffisamment et en bon état. µ

Tableau 11 : Existence et état des pistes / couloirs de passage des animaux

Disponibilité des pistes / couloirs de passage des animaux	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	32	94,12 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Suffisant dégradé	00	00 %
Suffisant non dégradé	01	02,94 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	01	02,94 %%
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Quels sont les facteurs qui agissent la dégradation des pistes / couloirs de passage d'animaux dans cette commune ? Le tableau 12 ci-dessous indiquent leurs natures.

<u>Tableau 12</u> : Facteurs liés à la dégradation des pistes / couloirs de passage

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	27	84,38	Changements climatiques	20	95,24
Fermeture de couloirs	04	12,50	Migrations	01	4,76
Rétrécissement de pistes / couloirs	01	03,12			
Total	**32**	**100**	**Total**	**21**	**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

Le tableau 12 montre que **84,38 %** des acteurs estiment que l'extension des cultures est la cause principale de la dégradation des pistes / couloirs de passage des animaux. L'extension des cultures obstrue ou rétrécie les couloirs de passage des animaux, ce qui fait que les animaux occasionnent la destruction des cultures au cours de leur passage. Plus de **12,00 %** estiment que les pistes / couloirs qui existaient sont carrément fermés. Enfin, **03,12 %** aussi estiment que les pistes / couloirs ont été sévèrement rétrécis, ce qui occasionne les dégâts sur les cultures. Comme facteur externe affectant la dégradation des pistes de passage des animaux, **95,24 %** des acteurs pointent du doigt les effets du changement climatique.

3.4.2.2. Points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Il s'agit de points d'eau aménagés en vue de permettre aux communautés de mener des activités de production en contre saison, telle la culture de légumes et autres spéculations pour l'autoconsommation et pour se procurer des revenus. Le tableau 13 en dessous donne une idée sur ces ressources et leur état.

<u>Tableau 13</u> : Existence et état des points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Disponibilité des points d'eau pour l'agriculture	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	06	17,65 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	28	82,35 %
Total	**34**	**100 %**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

Il n'a pas été possible de dénombrer les points d'eau existants dans la commune de Kpendjal-Ouest 1 destinés à l'agriculture. En tout **82,35 %** des acteurs estiment qu'il n'en existe même pas. La majorité d'entre eux sont du canton de Ogaro. Par contre **17, 65 %** pensent qu'il en existe de points d'eau pour le maraîchage mais, qu'ils sont insuffisants. Ces acteurs viennent essentiellement du canton de Nayiéga qui dispose de plusieurs petites retenues d'eau même si elles sont plus ou moins envasées, ce qui fait que l'eau disparait à un moment de l'année du fait de l'évaporation.

Tableau 14 : Facteurs liés à la dégradation des points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Pas d'aménagements	03	50,00	Changement climatique	01	16,67
Ensablement	03	50,00	Sans avis	05	83,33
Total	**06**	**100**	**Total**	**06**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

Ce tableau 14 indique que les acteurs, à parité égale de **50 %**, estiment le manque d'aménagement approprié et l'ensablement sont les facteurs internes majeurs qui ont affecté la dégradation des points d'eau pour l'agriculture. D'ailleurs, il faut reconnaître que l'absence de dispositif d'aménagement quelconque à l'aval d'un point d'eau est une condition susceptible de favoriser l'ensablement ou l'érosion.
Concernant les facteurs externes, seuls 16,67 % des acteurs pensent que le changement climatique peut être une autre cause de dégradation.

3.4.2.3. Points d'eau pour l'abreuvement des animaux

Les points d'eau pour l'abreuvement des animaux constituent des infrastructures de première importance comme le sont les zones de pâturage. L'absence de points d'eau est un frein de premier ordre des activités d'élevage dans un milieu. Cette absence de point d'eau oblige certains détenteurs de troupeaux importants à parcourir de longues distances à la recherche d'eau, ce qui n'est pas sans conséquence sur les zones de cultures qui empathisent à leur traversée. Quel en est l'état des lieux dans Kpendjal-Ouest 1 ? Le tableau suivant donne quelques indications

Tableau 15 : Existence et état des points d'eau pour l'abreuvement des animaux

Disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux	Nombre de réponses	Pourcentage
Insuffisant dégradé	22	64,71 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	12	35,29 %
Total	**34**	**100 %**

***Source** : Enquête de terrain*

Pour la majorité des acteurs (**64,71 %**), les points d'eau pour abreuver les animaux existent mais, en quantité insuffisante et en état de dégradation. Par contre, **35,29 %** des acteurs estiment qu'il n'existe pas de points d'eau aménagés pour les animaux. Cette situation semble être surtout ressentie dans le canton de Ogaro qui ne possède qu'une marre presque permanente mais, menacée par l'ensablement.

Tableau 16 : Facteurs liés à la dégradation des points d'abreuvement des animaux

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Pas d'aménagements	12	54,55	Changements climatiques	08	36,36
Manque d'entretien	10	45,45	Tarissement des eaux	01	4,55
			Sans avis	13	59,09
Total	**22**	**100**	**Total**	**22**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

En scrutant le tableau 16, on se rend compte que **54,55 %** des acteurs considèrent que l'absence d'aménagement autour des points d'eau existant servant de lieux d'abreuvement des animaux est la cause de leur dégradation. Ces points d'abreuvement sont généralement les forages ou puits d'eau potables autour des quels rien ne serait prévu les animaux ou tout simplement les aménagements mis en place sont défectueux et ne servent plus. C'est pourquoi les **45,45 %** autres pensent de leur côté que c'est le manque d'entretien des canaux et abreuvoirs qui ont contribué à dégrader ces points d'abreuvement des animaux.

Concernant les facteurs externes, **59,09 %** des acteurs ne se sont pas prononcé. En outre, plus de **36,36 %** estiment que les effets du changement climatique sont à la base.

3.4.3. Conflits autour de l'accès aux ressources et infrastructures agropastorales

L'état d'insuffisance et de dégradation des ressources et des infrastructures agropastorales lié aux activités agropastorales des populations et la présence des éleveurs transhumants n'est pas sans incidence sur les relations sociales entre les différentes communautés partageant le même territoire. Ces relations tendues engendrent des conflits qui sont soit ouverts (déclarés), soit latents. L'étude de référence du projet réalisée en début de cette année 2024 révèle que dans l'ensemble **97,50 %** des éleveurs et **96,10 %** des agriculteurs sont des victimes mutuelles de conflits.

3.4.3.1. Conflits déclarés

Les conflits déclarés opposent les agriculteurs aux éleveurs pour l'accès aux ressources agropastorales. Sur l'ensemble des acteurs interrogés, tous (**100 %**) relatent l'existence de conflits déclarés entre agriculteurs et éleveurs. Quelles sont les causes de ces conflits ? le tableau 17 ci-après nous indiquent la principale cause et les causes secondaires.

Tableau 17 : Causes des conflits déclarés entre agriculteurs et éleveurs

Cause principale	Effectifs	%	Causes secondaires	Effectifs	%
Dévastation des cultures	34	100	Absence d'espace de pâturage	05	14,71
Autres	0	0	Fermeture de pistes de passage	02	5,88
			Sans avis	27	79,41
Total	**34**	**100**	**Total**	**34**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

Le tableau montre que tous les acteurs (**100 %**) pensent que la principale cause de conflits entre agriculteurs et éleveurs est la dévastation des cultures par les animaux, en l'occurrence les bovins. En revanche **14,71 %** des interviewés disent que l'absence d'espace de pâturage est une seconde cause des conflits. C'est cet état d'absence d'espace de pâturage qui contraint les animaux à passer dans les champs. Une autre proportion de près de **5,88 %** des acteurs pointent du doigt l'obstruction des pistes / couloirs de passage comme une autre source de conflits.

Dans cette commune Kpendjal-Ouest 1, aucun des acteurs n'a fait cas de conflits latents dans la zone.

3.4.4. Cadre de résolution des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales

Lorsque des conflits éclatent, naissent également des cadres de leur résolution. Les conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales entre les agriculteurs et les éleveurs trouvent leur aboutissement à différents niveaux comme nous l'indique le tableau 20 ci-après.

Tableau 18 : Cadre de résolution des conflits

Cadre	Effectifs	%
Village	14	41,20
Canton	09	26,50
Village, canton	07	20,60
Village, canton, gendarmerie	03	8,80
Canton, gendarmerie, justice	01	2,90
Total	**34**	**100**

Source : Enquête de terrain

A travers ce tableau 20, on comprend aisément que le village sous l'administration d'un chef de village, est le premier cadre privilégié des habitants (agriculteurs, éleveurs et autres) pour discuter et régler les différends sociaux quel que soit leur nature. Ensuite, le canton est le second niveau de gestion de conflits lorsque le premier niveau n'arrive pas à trouver une solution consensuelle aux protagonistes.
Quand les autorités locales n'arrivent régler la situation, ce sont les autorités administratives puis judicaires qui prennent le relai.
En ce qui concerne la composition du cadre (niveau village et canton) de résolution, tous les acteurs estiment que c'est le chef entouré de ses notables qui essaient de gérer les situations conflictuelles et que ce collège ne se réunit qu'en cas de nécessité (quand il y a une situation de conflit).
Comme on peut l'imaginer parmi les notables d'un chef, il y a rarement une présence féminine (ne serait-ce que dans nos contrées) étant donné qu'il s'agit de la chefferie coutumière. Cela n'a rien à voir avec le rôle de la femme dans la société. En plus, aucun texte ne régit n'est prévu pour le règlement des conflits.

3.4.5. Démarche privilégiée pour la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources

Vu cet état des lieux et la situation de référence de la zone du projet établit en début de cette année 2024, il ressort que l'accès aux ressources agropastorales est une démarche hautement conflictogène dans un contexte d'une démographique sans cesse croissante qui appelle à l'accroissement des besoins vitaux. Il convient d'imaginer des voies idoines dont la mise en œuvre pratique permettrait d'atténuer ce climat quelque peu ''électrique''. C'est dans cette optique que GEVAPAF engage ses actions. Ce qui nous amène à pousser la curiosité sur la perception des acteurs quant à la démarche qu'il privilégierait pour gérer ces types de conflits. La réaction des acteurs est traduite dans le tableau 21 ci-après.

Tableau 19 : Démarche privilégiée de gestion des conflits liés à l'accès des ressources agropastorales

Démarche	Effectifs	%
Amiable	24	70,60
Amiable, gendarmerie	10	29,40
Total	**34**	**100**

Source : Enquête de terrain

A travers ce tableau, on constate que **70,60 %** acteurs préfèrent le règlement des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales à l'amiable ; que ce soit au village ou au niveau canton. Ils pensent que

tout est possible pourvu qu'il y ait de la volonté de part et d'autre des belligérants sur la base d'une appréciation juste des dégâts causés. D'un autre côté, il y a **29,40 %** des acteurs restants qui estiment que lorsque le règlement à l'amiable ne satisfait pas malgré les concessions, il est préférable de recourir à l'institution étatique la plus indiquée ; la gendarmerie et là, il y a aussi toute une procédure. Mais, à la suite d'un tel processus, les séquelles de conflits perdurent dans les mémoires individuelles et cela devient une source de distanciation sociale ou méfiance au sein de la communauté.

3.4.6. Pratiques endogènes actuelles pour la conservation des ressources agropastorales

Il s'est agi de voir, si localement les acteurs qui estiment vivre dans un contexte où eux-mêmes constatent l'insuffisance et la dégradation des ressources agropastorales qui sont des ressources vitales, les initiatives entreprises pour préserver au mieux ces dernières. Plusieurs pratiques sont citées par les acteurs mais honnêtement, nous pensons que ce sont plutôt des intentions ou des connaissances qui sont rarement mises en œuvre.

Tableau 20 : Pratiques endogènes en cours pour préserver des ressources

Pratiques endogènes	Effectifs	%
Mise en place de points d'eau pour les animaux	14	41,18
Plantation des arbres	08	23,53
Conduite des animaux par les bergers mâtures	06	17,65
Aménagement de parcelles en diguettes	06	17,65
Total	**34**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

De l'analyse de ces idées ou intentions, il ressort de l'observation directe sur le terrain que peu d'actions concrètes sont visibles. Ces pratiques, si elles sont menées, elles sont très mineures et limitées à l'échelle de la commune Kpendjal-Ouest 1.

3.4.7. Pratiques endogènes anciennes de préservation des ressources agropastorales

Avant l'avènement du début de la mécanisation de l'agriculture et de l'utilisation de certaines méthodes pour accélérer l'accomplissement de certaines tâches, il eut des pratiques culturales qui ont permis de préserver les ressources agropastorales et qui ont été révélées par les acteurs lors de la mission. Parmi ces pratiques jugées bonnes, se hisse en première position la protection des lieux. Ce sont **54,50 %** des acteurs estiment que cette pratique permettait de protéger des ressources à divers et multiples usages (espèces ligneuses à usage thérapeutiques, plantes et herbes fourragères, etc.). Après suivent les pratiques de cultures en terrasse (**18,20 %**), le labour avec le cloisonnement de billons (**15,20 %**), la jachère (**09,10 %**) et l'utilisation de fumier / compost (**03,00 %**). Le tableau 19 ci-dessous indique la proportion des avis des acteurs.

Tableau 21 : Pratiques endogènes anciennes de conservation des ressources agropastorales

Pratiques endogènes anciennes	Effectifs	%
Protection des lieux sacrés	18	54,50
Cultures en terrasse	06	18,20
Cloisonnement de billons	05	15,20
Pratique de la Jachère	03	9,10
Utilisation du fumier / compost	01	3,00

Total	**33**	**100**

***Source** : Enquête de terrain*

Ces pratiques ont été valables à une époque donnée où la croissance démographique qui a pour corollaire l'explosion des besoins n'avait pas atteint le niveau actuel.

IV. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES AGROPASTORALES

Le processus d'élaboration du présent plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la **commune Kpendjal-Ouest 1** a connu trois (03) grandes étapes telles que décrites précédemment à savoir :

- La conduite d'un **diagnostic participatif** pour faire **l'état des lieux** des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune.

- La validation des résultats du diagnostic et de la définition d'actions prioritaires du plan simple de gestion des ressources agropastorales à travers des réunions au niveau des cantons cibles avec l'ensemble des acteurs et les populations pour établir la cartographie de l'occupation de l'espace agropastoral, valider les informations collectées lors des enquêtes et identifier les actions prioritaires afin d'améliorer les ressources et infrastructures agropastorales qui rendront une vie apaisée aux utilisateurs.

- L'élaboration du projet de Plan Simple d'Aménagement et de Gestion (PSAG) avec l'équipe de GEVAPAF à travers un atelier entre l'équipe de l'ONG GEVAPAF et le Consultant. Cet atelier a permis aux participants d'organiser les actions prioritaires identifiées lors des réunions cantonales en objectifs spécifiques, axes stratégiques puis en activités. L'évaluation des coûts inerrants à chaque activité a permis de proposer un budget du PSAG

4.1. Vision

La vision des acteurs de la Commune de Kéran 1 à travers ce plan peut être formulée comme suit : « **A L'HORIZON 2029, LES RESSOURCES ET LES INFRASRUCTURES AGROPASTORALES DE LA COMMUNE KPENDJAL-OUEST 1 SONT AMELIOREES ET GEREES DE MANIERE APAISEE** ».

4.2. Objectifs et axes stratégiques du plan

4.2.1. Objectif global

L'objectif global du plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la Commune Kpendjal-Ouest 1 est : **Améliorer les ressources et les infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1 afin de faciliter leur accessibilité et une gestion apaisée.**

4.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques au nombre de trois (03) sont les suivants :

- ***Objectif Spécifique 1*** : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1 ;
- ***Objectif Spécifique 2*** **:** Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1 ;
- ***Objectif Spécifique 3*** : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.

4.2.3. Axes stratégiques du plan

Les axes stratégiques du Plan Simple d'Aménagement et de Gestion des ressources agropastorales (PSAG) sont les suivants :

- ***Axe Stratégique 1*** *:* Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales ;
- ***Axe Stratégique 2*** *:* Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales ;
- ***Axe Stratégique 3*** : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.

4.2.4. Résultats attendus du plan

- ***Résultat Attendu 1*** : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée
- ***Résultat Attendu 2*** : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées et accessibles.
- ***Résultat Attendu 3*** : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.

4.3. Plan simple d'aménagement et de gestion (PSAG)

Le plan d'action 2025 – 2029 du Plan simple d'Aménagement de Gestion (PSAG) de la commune Kpendjal-Ouest 1 est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Plan d'action

Objectifs / axes / résultats /activités	Lieu	Unité	Qté	Programme physique					Acteurs impliqués
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
OS1 : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
Axe 1 : *Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1*									
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée									
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).	Cantons	Atelier	3	1	2	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.	Cantons	Atelier	3	1	2	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)	Commune	Atelier	1	1	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Personnes ressources
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales	A rechercher	Voyage d'échanges	2	0	1	0	0	1	PTF Services techniques GEVAPAF Comité gestion de conflits.
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales	Commune	Atelier	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Cadre de concertation Personnes ressources

A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.	Commune	Rencontre	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton	Cantons	Rencontre	5	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) au niveau de chaque commune.	Commune	Journée citoyenne	5	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communales.	Commune	Réunion	10	2	2	2	2	2	PTF Services techniques GEVAPAF Commune Cadre de concertation
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de chaque commune à la cohésion sociale.	Commune	Rencontre	3	1	0	1	0	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble	Canton	Session	3	1	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune

A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la gestion du troupeau en pâturage	Canton	Atelier	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Eleveurs
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.	Commune	Atelier	1	1	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune Cadre de concertation Comité gestion de conflits
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.	Canton	Forfait	1	0	1	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
OS2 : Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
Axe 2 : Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.									
▪ **Aménagements pastoraux**									
A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.	Cantons	Séance	3	1	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes de passage délimitées, notamment la piste qui donne accès au bas-fond du village de Yalta.	Espace cantonal	Séance	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Comité gestion de conflits Personne ressource

A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces fourragères en voie de disparition.	Cantons	Atelier	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Comité gestion de conflits
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc*.).	Villages / cantons	Parcelle	30	5	5	10	10	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*) de la commune.	Cantons	Parc	3	0	1	2	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune Personnes ressources
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Sogou, Nayiéga, Nataré, Bonkongou et Nakpatongue.*	Villages	Point d'eau	3	1	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Personnes ressources
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Naki-Est.	Commune	Marché + parc	1	0	0	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune Personnes ressources
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.	Cantons	Forage + bac d'eau	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Personnes ressources
▪ **Aménagements agricoles**									
A2.2.9. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.	Cantons	Pépiniériste	3	1	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population pépiniéristes

A2.2.10. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.	Cantons	Kilomètre	20	0	8	8	4	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.11. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.	Cantons	Lieu sacré	10	2	4	4	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.12. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).	Cantons	Atelier	2	0	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.13. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.	Cantons A rechercher	Atelier Visite	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.14. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques	Cantons	Atelier	2	0	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.15. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.	Cantons	Site	3	0	1,5	1,5	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
OS3 : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
Axe 3 : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.									
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).	Cantons	Coopérative	15	2	7	6	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires (*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*	Cantons	Coopérative	15	2	7	6	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population

A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.	Cantons	Bloc végétal	6	0	3	3	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes.	Commune	Forfait	1	0	1	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF IMF Coopératives
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.	Cantons	Coopérative	15	2	3	4	3	3	PTF Services techniques GEVAPAF Coopératives
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.	Commune	Foire	4	0	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Coopératives
A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.	A rechercher	Visite d'échanges	5	0	1	1	2	1	PTF Services techniques GEVAPAF Coopératives

4.4. Budget du plan d'action et de gestion

Le tableau suivant donne la répartition du budget du plan simple d'aménagement et de gestion par axe et par année.

Tableau 24 : Budget par axe et par année

Axes	Totaux des emplois	Emplois annuels (F CFA)				
		2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1	**25 600 000**	8 100 000	7 450 000	2 700 000	3 300 000	4 050 000
Axe 2	**153 700 000**	12 100 000	38 300 000	89 000 000	14 300 000	00
Axe 3	**123 500 000**	5 100 000	82 800 000	22 900 000	6 400 000	6 300 000
Total	**302 800 000**	**25 300 000**	**128 550 000**	**114 600 000**	**24 000 000**	**10 50 000**

4.5. Stratégie de mise en œuvre du plan

4.5.1. Stratégie de mobilisation et d'implication des acteurs

La stratégie pour amener tous les acteurs à s'impliquer sera basée sur leur information. La mise en œuvre du PSAG nécessite une adhésion et une participation de tous les acteurs (populations, organisations communautaires professionnelles, institutions locales, services techniques étatiques, partenaires techniques et financiers). Sa réussite exige une large campagne de sensibilisation et d'information visant à solliciter leur implication et obtenir leur engagement.
Cette communication devra commencer par la validation du présent PSAG lors d'un atelier communal avec des représentants des cantons, des conseillers agricoles, des conseillers municipaux et des représentants des préfectures d'appartenance de la commune. Ensuite une large sensibilisation à l'ensemble des communautés de la commune et tout au long de sa mise en œuvre pour assurer la transparence du processus. Elle doit concerner aussi bien le contenu du plan que la mise en œuvre des activités qu'il contient ainsi que les difficultés rencontrées. Plusieurs canaux d'information devront être utilisés en allant des réunions formelles des cadres de concertation, les ateliers, des émissions radiophoniques, etc.

4.5.2. Acteurs et leurs rôles

Les principaux acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PSAG sont les suivants :

- La population de la commune ;
- La Commune ;
- Les organisations professionnelles agricoles et d'élevage ;
- Les services techniques déconcentrés ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les prestataires de services privés.

Le tableau suivant présente le rôle des principaux acteurs pour la mise en œuvre du PSAG.

Tableau 25 : Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du PSAG

Acteurs	Rôles
Population de la commune de Kpendjal-Ouest 1	• Participation au financement des activités du PSAG (contributions locales) • Participation à la mise en œuvre des activités du PSAG • Suivi des activités • Gestion des réalisations / acquis du PSAG
Commune	• Accompagnement des acteurs locaux dans le déroulement de la mise en œuvre du PSAG • Promotion du PSAG auprès des bailleurs et des partenaires au développement • Organisation de la concertation entre acteurs • Suivi de la mise en œuvre du PSAG
Organisations professionnelles agricoles et d'élevage	• Mobilisation de la population • Maîtrise d'ouvrage déléguée des activités
Services techniques déconcentrés	• Appuis techniques aux acteurs locaux • Contrôle à priori et à posteriori • Suivi technique des activités sur le terrain
Partenaires techniques et financiers	• Appuis financiers à l'exécution des activités • Appuis techniques aux acteurs locaux • Appui technique et organisationnel de la population dans la mise en œuvre des activités • Suivi et évaluation de la mise œuvre du PSAG
Prestataires de services privés	• Exécution de certains travaux et études (aménagements des infrastructures agropastorales) • Renforcement des capacités des acteurs, études et évaluations, etc. • Fourniture des biens et services

4.5.3. Prise en compte des thèmes transversaux

Dans la mise en œuvre du PSAG, les acteurs devront tenir compte de l'équité entre les genres ainsi que des aspects environnementaux.

4.5.3.1. Prise en compte de l'équité entre les genres

Le PSAG devrait s'exécuter en veillant à la prise en compte des aspects genres en tant qu'axe transversal. Pour s'assurer de la prise en compte du genre, lors des programmations annuelles des activités, les acteurs assureront un travail de « *veille a priori »* en veillant à ce que celles-ci précisent explicitement comment la prise en compte de l'aspect genre est assurée.
Les agents chargés du projet de l'ONG GEVAPAF (partenaire terrain) chargé de la mise en œuvre des actions sur le terrain seront responsables de s'assurer de la prise en compte du genre dans la conduite générale du PSAG en assurant la « *veille a posteriori* », dans le suivi des activités. Pour ce faire, ils veilleront à ce que les données relatives à l'exécution des activités soient fournies avec des précisions désagrégées sur le genre.

4.5.3.2. Prise en compte des aspects environnementaux

La prise en compte des aspects environnementaux sera et devra être une préoccupation permanente des acteurs dans la mise en œuvre du PSAG même s'il s'agit d'un programme agropastorale sensé avoir un impact positif sur l'environnement dans sa formulation.
Cette prise en compte devra s'effectuer principalement dans la mise en œuvre des activités pouvant générer des impacts négatifs sur l'environnement (principalement la réalisation / réfection des infrastructures agropastorales telles que les retenues d'eau, les forages, les pistes / couloirs de passage des animaux, aménagements de bas-fonds, etc.). Une investigation préalable devra être faite au préalable à l'effet de déterminer l'ampleur des impacts possibles. Ensuite, les acteurs choisiront, le cas échéant, les variantes ayant le moins d'impact sur l'environnement et identifieront les mesures d'atténuation et les mesures de compensation à mettre en œuvre.

4.5.4. Suivi évaluation

La réussite de la mise en œuvre des actions du plan simple d'aménagement et de gestion est intimement liée aux mesures de suivi et d'évaluation. Le dispositif de suivi évaluation devra être géré par le partenaire terrain qu'est GEVAPAF chargé d'appuyer la population et devra être participatif.
Suivant ce dispositif à prendre en compte, les activités ci-après seront menées dans le cadre du suivi évaluation du PSAG.

- Mettre en plan de suivi global du PSAG ;
- Elaborer un programme d'activités annuel en se basant sur le présent plan d'action quinquennal du PSAG ;
- Elaborer des programmes d'activités trimestriels sur la base du programme annuel ;
- Faire le bilan annuel d'exécution des actions mises en œuvre ;
- S'approprier les outils de suivi tout en tenant compte des objectifs poursuivis, les résultats attendus et les indicateurs de performance ;
- Elaborer les rapports périodiques d'activités (trimestriel, semestriel et annuel) ;
- Réaliser une évaluation à mi-parcours à la troisième année de mise en œuvre.

Les outils ci-après sont proposés pour être utilisés :

- Fiche de programmation des activités ;
- Fiche de suivi de la mise en œuvre des activités (physique et financier) ;
- Tableau de bord ;

- Plan de travail (mensuel, trimestriel / semestriel et annuel) ;
- Fiche de bilan (mensuel, trimestriel / semestriel et annuel).

L'élaboration du plan s'étant fondée sur les principes de pleine responsabilisation de la population de la commune, cet élan de participation doit être maintenu afin de favoriser leur mobilisation et l'appropriation des activités par les bénéficiaires. Ainsi, le système de suivi évaluation devrait être participatif et simplifié. Le processus de suivi et d'évaluation permettra ainsi de mesurer le niveau de progression des activités et, le cas échéant, permettre de réorienter les actions à venir.

Le dispositif de suivi évaluation devrait être coordonné par GEVAPAF, le partenaire de terrain. Le suivi devrait impliquer également les différents groupes d'acteurs concernés à savoir :

- Les populations des différents cantons de la commune ;
- Les élus locaux (conseillers municipaux de la commune) ;
- Les organisations professionnelles agricoles et d'élevage ;
- Les Services techniques déconcentrés ;
- Les Partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION

La collecte d'informations auprès des acteurs et les séances de diagnostic participatif dans les cantons de la **commune Kpendjal-Ouest 1** ont permis d'avoir une bonne connaissance des réalités du terrain en termes d'acteurs présents, des potentialités et des contraintes du milieu. Elles ont également permis de faire l'état des lieux de la commune en termes de ressources et infrastructures agropastorales. Ainsi, les résultats des investigations menées montrent que l'espace communal dispose de potentialités agro-sylvo-pastorales pouvant être valorisées pour permettre aux populations de gérer les ressources et infrastructures agropastorales de façon concertée et apaisée.

La prise de conscience de l'état de dégradation continue des ressources agropastorales a appelé les populations à reconnaître la nécessité de prendre des mesures rapides en vue d'inverser cette tendance afin de mener une vie apaisée.
Les actions du plan simple d'aménagement et de gestion ambitionnent de rétablir, de restaurer, conserver, aménager les ressources et infrastructures agropastorales et créer des emplois pour les femmes et les femmes à l'effet d'accroître ses retombées positives au profit de la population de la **commune Kpendjal-Ouest 1** et ses environs.
Le PSAG est formulé pour cinq (5) ans, couvrant la période allant de 2025 à 2029 et a un budget prévisionnel de **trois cent deux millions huit cent mille (302 800 000) F CFA** répartis entre trois (3) objectifs spécifiques, trois (3) axes stratégiques et trois (3) résultats.

Annexe A : Cadre logique

DESCRIPTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL			
Améliorer les ressources et les infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1 afin de faciliter leur accessibilité et une gestion apaisée.	• Etat des ressources et des infrastructures agropastorales.	Rapports d'études d'impact	
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1.	• Fonctionnalité des structures locales de gestion des ressources et infrastructures agropastorales (comité de gestion des conflits, cadre de concertation) mises en place.	Rapports d'activités.	Adhésion des populations aux actions initiées
Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1.	• Qualité des ressources et des infrastructures agropastorales dans la commune. • Evolution du taux de déforestation de l'espace communal.	Rapports d'activités.	Adhésion des populations aux actions initiées
Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.	• Nature des emplois créés dans le secteur agropastoral dans la commune.	Rapports d'activités.	Adhésion des populations aux actions initiées
RESULTATS ATTENDUS			
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée.	• Nombre de comités de gestion de conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales fonctionnelles dans la commune. • Nombre de cadres de concertation fonctionnelles.	Rapports d'activités	

R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.	• Nombre de zones de pâture restaurées ou créées dans chaque canton. • Kilomètres de pistes / couloirs ouverts ou restaurés et matérialisés par les balises / bornes.	Rapports d'activités Rapports d'études	
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.	• Nombre de coopératives créées par les femmes et de jeunes et fonctionnelles dans le secteur agropastoral. • Nombre de femmes et de jeunes actifs dans les AGR du secteur agropastoral.	Rapports d'activités Rapports d'études	
ACTIVITES			
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).			
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.			
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)			
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales			
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales			
A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.			
A1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton			
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) au niveau de chaque commune.			

A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communales.			
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de chaque commune à la cohésion sociale.			
A1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble			
A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la gestion du troupeau en pâturage			
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.			
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.			
Aménagements pastoraux			
A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.			
A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes de passage délimitées, notamment la piste qui donne accès au bas-fond du village de Yalta.			
A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces fourragères en voie de disparition.			
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc*.).			
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*) de la commune.			
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Sogou, Nayiéga, Nataré, Bonkongou et Nakpatongue.*			
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Naki-Est.			
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.			
Aménagements agricoles			

A2.2.9. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.			
A2.2.10. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.			
A2.2.11. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.			
A2.2.12. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).			
A2.2.13. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.			
A2.2.14. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques			
A2.2.15. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.			
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).			
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires (*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*			
A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.			
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes.			
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.			
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.			
A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.			

Annexe B : Budget détaillé du PSAG

Objectifs/axes/résultats/activités	Unités	Qté	Coût (x 1 000) F CFA		Programmation financière (x 1 000) F CFA				
			Unit.	Total	An1	An2	An3	An4	An5
OS1 : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
Axe 1 : *Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1*									
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée				**25 600**	**8 100**	**7 450**	**2 700**	**3 300**	**4 050**
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).	Canton	3	100	**300**	100	200	00	00	00
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.	Canton	3	400	**1 200**	400	800	00	00	00
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)	Convention	1	5 000	**5 000**	5 000	00	00	00	00
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales	Visite d'échanges	2	2 000	**4 000**	00	2 000	00	00	2 000
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales	Atelier	2	600	**1 200**	00	600	00	600	00
A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.	Rencontre	3	500	**1 500**	00	500	500	500	00
A1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton	Débat informé	5	450	**2 250**	450	450	450	450	450
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) dans la commune.	Journée/an	5	800	**4 000**	800	800	800	800	800
A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communales.	Réunion	10	250	**2 500**	500	500	500	500	500
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de chaque commune à la cohésion sociale.	Rencontre	3	300	**900**	300	00	300	00	300
A1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble	Canton	3	150	**450**	150	150	150	00	00
A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la gestion du troupeau en pâturage	Atelier	2	450	**900**	00	450	00	450	00
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.	Atelier	1	400	**400**	400	00	00	00	00
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.	Forfait	1	1 000	**1 000**	00	1 000	00	00	00
OS2 : Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
Axe 2 : Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kpendjal-Ouest 1									
R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.				**153 700**	**12 100**	**38 300**	**89 000**	**14 300**	**00**
▪ **Aménagements pastoraux**									
A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.	Canton	3	400	**1 200**	200	500	500	00	00

A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes de passage délimitées, notamment la piste qui donne accès au bas-fond du village de Yalta.	Canton	3	5 000	**15 000**	00	6 250	6 250	2 500	00
A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces fourragères en voie de disparition.	Atelier	2	800	**1 600**	00	800	00	800	00
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc.*).	Parcelle	30	200	**6 000**	1 000	1 000	2 000	2 000	00
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*) de la commune.	Parc	3	1 500	**4 500**	00	1 500	3 000	00	00
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Sogou, Nayiéga, Nataré, Bonkongou et Nakpatongue.*	Point d'eau	3	10 000	**30 000**	10 000	10 000	10 000	00	00
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Naki-Est.	Marché + Parc	1	50 000	**50 000**	00	00	50 000	00	00
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.	Forage + bac d'eau	3	7 000	**21 000**	00	7 000	7 000	7 000	00
▪ **Aménagements agricoles**									
A2.2.9. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.	Pépiniériste	3	500	**1 500**	500	500	500	00	00
A2.2.10. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.	Kilomètre	20	300	**6 000**	00	2 500	2 500	1 000	00
A2.2.11. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.	Lieu sacré	10	200	**2 000**	400	800	800	00	00
A2.2.12. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).	Atelier	2	600	**1 200**	00	600	600	00	00
A2.2.13. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.	Atelier + visite	2	1 000	**2 000**	00	1 000	00	1 000	00
A2.2.14. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques	Atelier	2	600	**1 200**	00	600	600	00	00
A2.2.15. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.	Site	3	3 500	**10 500**	00	5 250	5 250	00	00
OS3 : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
Axe 3 : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.				**123 500**	**5 100**	**82 800**	**22 900**	**6 400**	**6 300**
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).	Coopérative	15	2 000	**30 000**	3 750	15 000	11 250	00	00
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires (*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*	Coopérative	15	1 000	**15 000**	1 250	10 000	3 750	00	00
A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.	Bloc végétal	6	500	**3 000**	00	1 500	1 500	00	00
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes.	Forfait	1	50 000	**50 000**	00	50 000	00	00	00
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.	Coopérative	15	100	**1 500**	100	300	400	400	300
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.	Foire	5	4 000	**20 000**	00	5 000	5 000	5 000	5 000

A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.	Visite d'échanges	5	800	4 000	00	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL				**302 800**	**25 300**	**128 550**	**114 600**	**24 000**	**10 350**